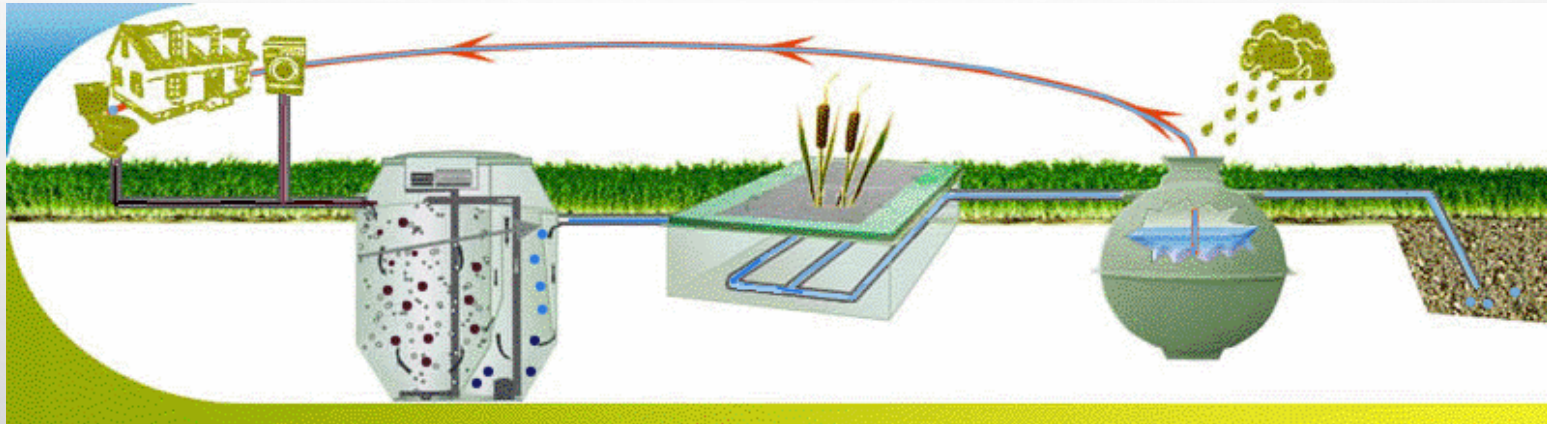


L'assainissement autonome et la G.P.A.A. La Gestion Publique de l'Assainissement Autonome Pour des SEI de qualité et « durable »



Ir. J-L LEJEUNE, Directeur technique & des systèmes d'information
Journées d'informations communes : janvier – février 2019

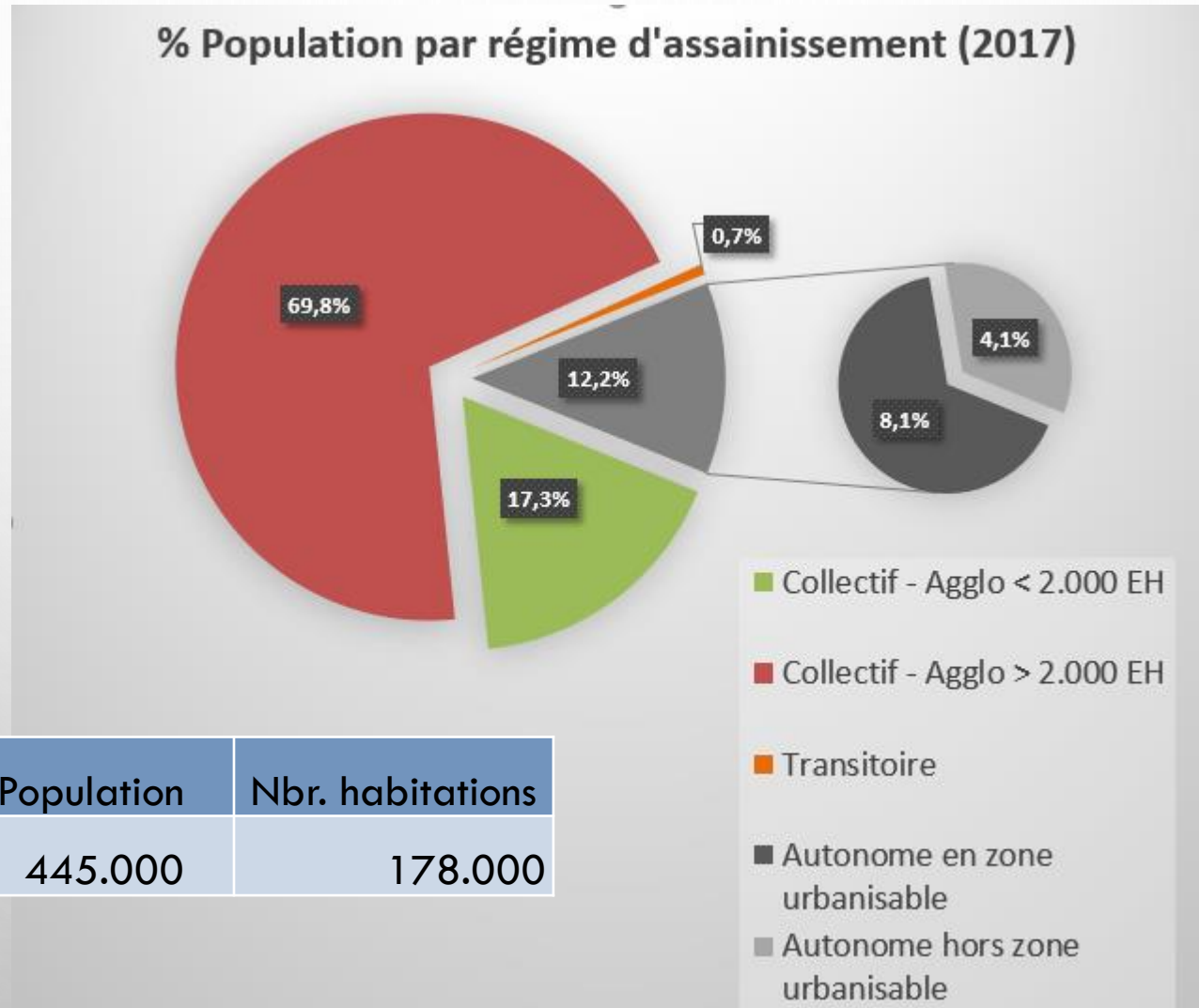
SOMMAIRE

Quelques rappels généraux

LA GPAA : Contexte et mise en oeuvre

Outils de Communication

PASH : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

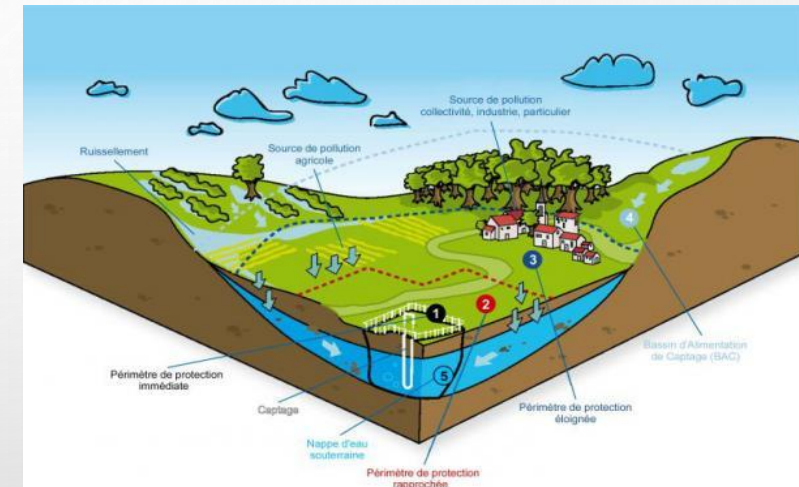


Régime d'assainissement	Population	Nbr. habitations
Autonome	445.000	178.000

ASSAINISSEMENT AUTONOME : NOUVEAUTÉS

LES ZONES PRIORITAIRES (AA)

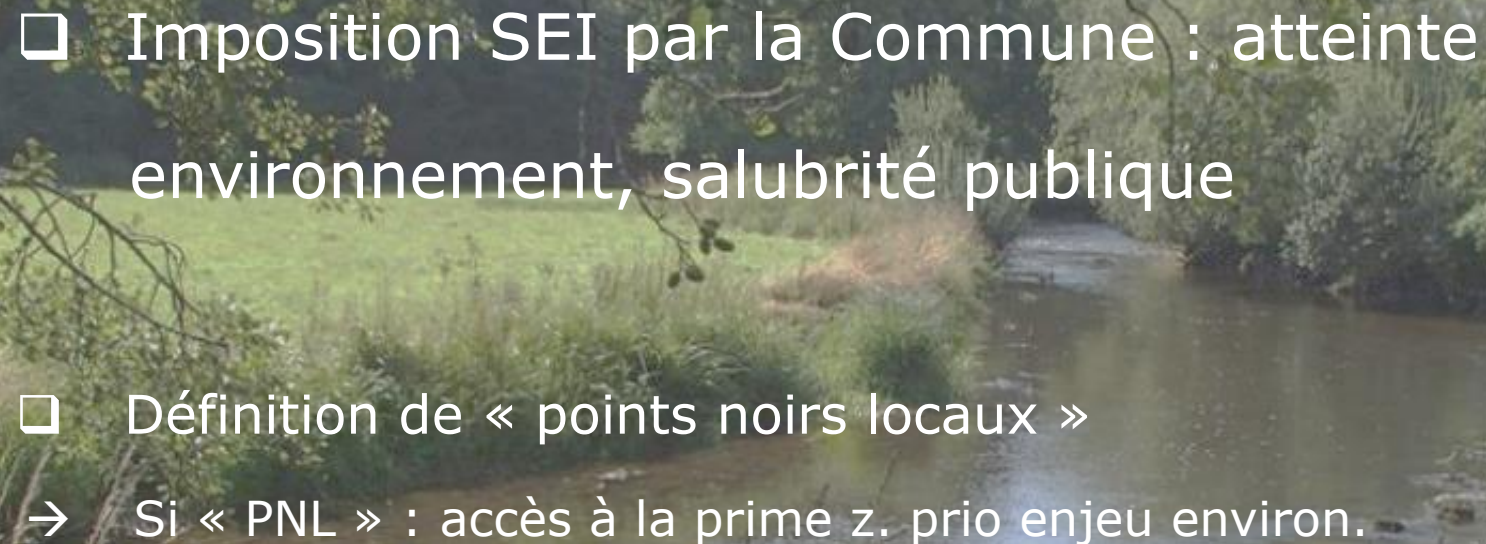
- ❑ DISTINCTION ZONES PRIORITAIRES À :
- ❑ ENJEU SANITAIRE (BAIGNADE, CAPTAGE)



- ❑ ENJEU ENVIRONNEMENTAL (NATURA2000, MO À RISQUE)

ASSAINISSEMENT AUTONOME : NOUVEAUTÉS

PRIORITÉS RÉGIONALES <> PRIORITÉS LOCALES EN ASSAINISSEMENT AUTONOME

- 
- ❑ Imposition SEI par la Commune : atteinte environnement, salubrité publique
 - ❑ Définition de « points noirs locaux »
 - Si « PNL » : accès à la prime z. prio enjeu environ.

Définition : « zone circonscrite en assainissement autonome et transitoire à un nombre restreint d'habitations dont les eaux usées présentent un danger pour la santé ou la sécurité des personnes ou des animaux domestiques ou d'élevage ou une atteinte à la salubrité publique. »

ASSAINISSEMENT AUTONOME : NOUVEAUTÉS

DÉROGATIONS INSTALLATION SEI

«Techniquement impossible ou s'avère économiquement disproportionnée par rapport au bénéfice que le système génère pour l'environnement »

- ❑ Dérogation installation SEI en AA
- ❑ Dérogation raccordement aux égouts
 - ✓ Installation SEI → Permis d'environnement
 - ✓ Dérogation installation SEI



SEI AGRÉÉ OBLIGATOIRE

Obligatoire et SEI Agréé, si :

- Nouvelle construction Z.A.A (permis, déclaration classe 2 ou classe 3)
- Transformation habitation avec augmentation EH (permis urbanisme)
- Arrêté Ministériel basé sur Etude zone prioritaire (liste habitations, délai)
- Imposition communale (point noir local)

Octroi prime: SEI agréé

SEI EN ZONE COLLECTIVE : QUELQUES CONSIDÉRATIONS

Pas de SEI en zone collective / transitoire, sauf ... EXCEPTION

- Raccordement à l'égout techniquement impossible
- Coût raccordement disproportionné

N'est pas une raison suffisante :

- Si égout/STEP absent → Fosse septique
- Topographie : pose d'une pompe

Le CVA ne doit pas servir à payer 2 modes d'assainissement en même temps

SOMMAIRE

Quelques rappels généraux

LA GPAA : Contexte et mise en oeuvre

Outils de Communication

GPAA – PRINCIPES

GESTION INTÉGRÉE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME

- Services rendus en assainissement autonome afin de garantir la mise en œuvre et pérennité des SEI
- Exercice compétence des services GPAA : SPGE
- Financement de ces services via le CVA
- Mutualisation complète des coûts liés à l'assainissement (collectif, autonome)
- Equité traitement (AC – AA) ≠ égalité traitement



2 décrets :

- ✓ 23 juin 2016 (comprenant la GPAA) : Décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement;
- ✓ 19 janvier 2017 (comprenant la certification d'installateurs de SEI) : Décret modifiant les Livres Ier et II du Code de l'Environnement.

3 arrêtés du Gouvernement wallon :

- ✓ 1er décembre 2016 - Arrêté « GPAA »
- ✓ 1er décembre 2016 - Conditions intégrales et sectorielles SEI
- ✓ 29 juin 2017 - Arrêté « Installateurs certifiés »
- ✓ 30 novembre 2018 : revalorisation primes

Code de l'Eau coordonné → Annexe Farde

LA GPAA : OBJECTIFS



Installation

Améliorer l'installation des SEI.

Fonctionnement

Garantir le bon fonctionnement des SEI

Particuliers

Accompagner
Aider dans le suivi de leur SEI

Equivalence

Equivalence de traitement
et de résultat AC - AA

Environnement

Atteindre les objectifs de la DCE
(amélioration des masses d'eau –
Zones prioritaires)



PRINCIPAUX SERVICES RENDUS PAR LA GPAA

Quel service ?	Comment	Qui
Installation - Prime	Intervention financière	SPGE
Entretiens	Intervention financière	SPGE
Vidange boues	Intervention financière	SPGE
Suivi/contrôles	intervention technique	OAA
	Intervention financière	SPGE
Accompagnement	Intervention technique	OAA
	Intervention financière	SPGE



MISE EN ŒUVRE DE LA GPAA : COMMUNES

Pour rendre des services les SEI doivent être connus :

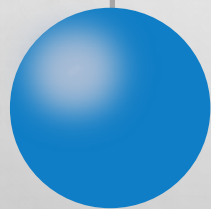
- ✓ Copie de la déclaration d'un SEI (et permis d'environnement) à la SPGE



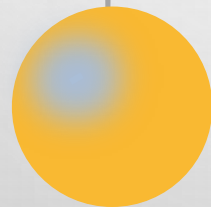
LES INTERVENANTS «PRIVÉS» DE LA GPAA

Afin d'assurer un suivi des SEI, les installateurs et prestataires d'entretien de SEI doivent transmettre leurs rapports à la SPGE

**Plateforme
SIGPAA**



Vidange

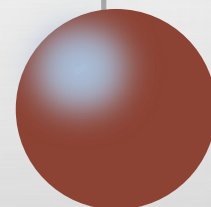


Entretien

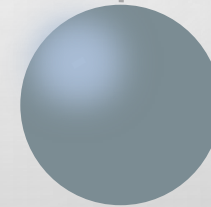


SEI

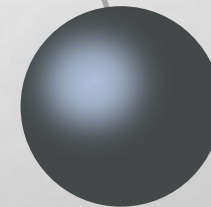
Particulier



Installateur



Fabricant



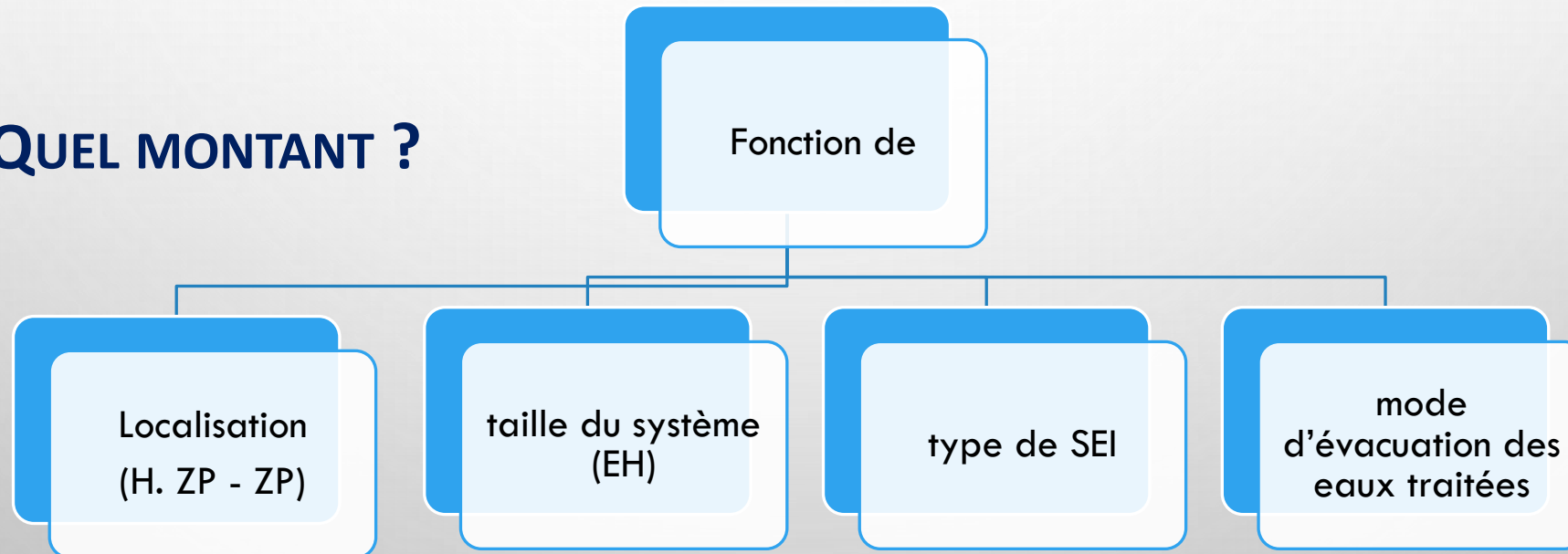
GPAA

GPAA – LES PRIMES A L'INSTALLATION SEI

QUELLES HABITATIONS ?

- Habitation « existante » (avant que le PCGE ou PASH)

QUEL MONTANT ?



GPAA – PRIMES COMBIEN ?

- ❑ Base : 1.000 €
- ❑ + 350 €/EH > 5 EH

Majorations

Imposition en zone prioritaire à enjeu environnemental (Zone prioritaire II) ou point noir local	+ 2.500 €
Si l'habitation est en zone prioritaire à enjeu sanitaire (Zone prioritaire I)	+ 3.500 €
Réalisation d'un test de perméabilité en vue d'une infiltration dans le sol	+ 150 €
Évacuation par infiltration (sauf puits perdant)	+ 500 €
Installation d'un système extensif	+ 700 €

GPAA – SUIVI DES SEI

- Entretien
- Vidanges des boues
- Contrôles



OBJECTIF :

Couvrir la majorité des frais de suivi des SEI (hors électricité et remplacement de pièces défectueuses)

MISE EN ŒUVRE DE LA GPAA

2017: année transitoire : obligation contrat entretien & transmission des déclarations SEI

01/01/2018: entrée en vigueur mécanisme GPAA

01/01/2018 : Nouveau SEI installé → paiement CVA

01/01/18 au 31/12/2021 : fin volontaire des personnes exonérées du CVA

01/01/2022 : fin de toute exonération au paiement du CVA

SOMMAIRE

Quelques rappels généraux

LA GPAA : Contexte et mise en oeuvre

Outils de Communication

LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA GPAA



La Gestion Publique
de l'Assainissement Autonome
GPAA

www.spge.be/gpaa





Citoyen

Etes-vous en zone d'assainissement autonome ?
Comment installer un système d'épuration individuel ([SEI](#)) ? Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur la nouvelle réglementation.

[En savoir plus](#)



Professionnels

Vous êtes un installateur, un prestataire d'entretien ou un vidangeur ? Retrouvez toutes les informations vous concernant.

[En savoir plus](#)



Commune

Quel est votre rôle dans l'assainissement autonome ? Quels sont les cas particuliers ? Quels sont les systèmes d'épuration individuels existants ? Toutes les réponses à vos questions.

[En savoir plus](#)

WWW.GPAA.BE

GPAA – <http://www.gpaa.be>



Déterminez si une habitation se trouve en zone d'assainissement autonome ▶

Trouver l'installateur le plus proche de chez vous

Trouver le vidangeur le plus proche de chez vous

WWW.GPAA.BE

GPAA – ACCÈS CARTOGRAPHIQUE

SPGE Gestion Publique de l'Assainissement Autonome

Harzy 23, 6600, Bastogne, Ward X

Afficher les résultats de recherche po...

Assainissement autonome
Date du PCGE ou du PASH: 1/20/1999
[Zoom sur](#)

286M 289A 294B 268A 273S 250A 244C 245F 245G 239R 280A 40A 40B 40C 40 2 38D 38L 38K 1A 2F 3P 3H 42K 43N

30m

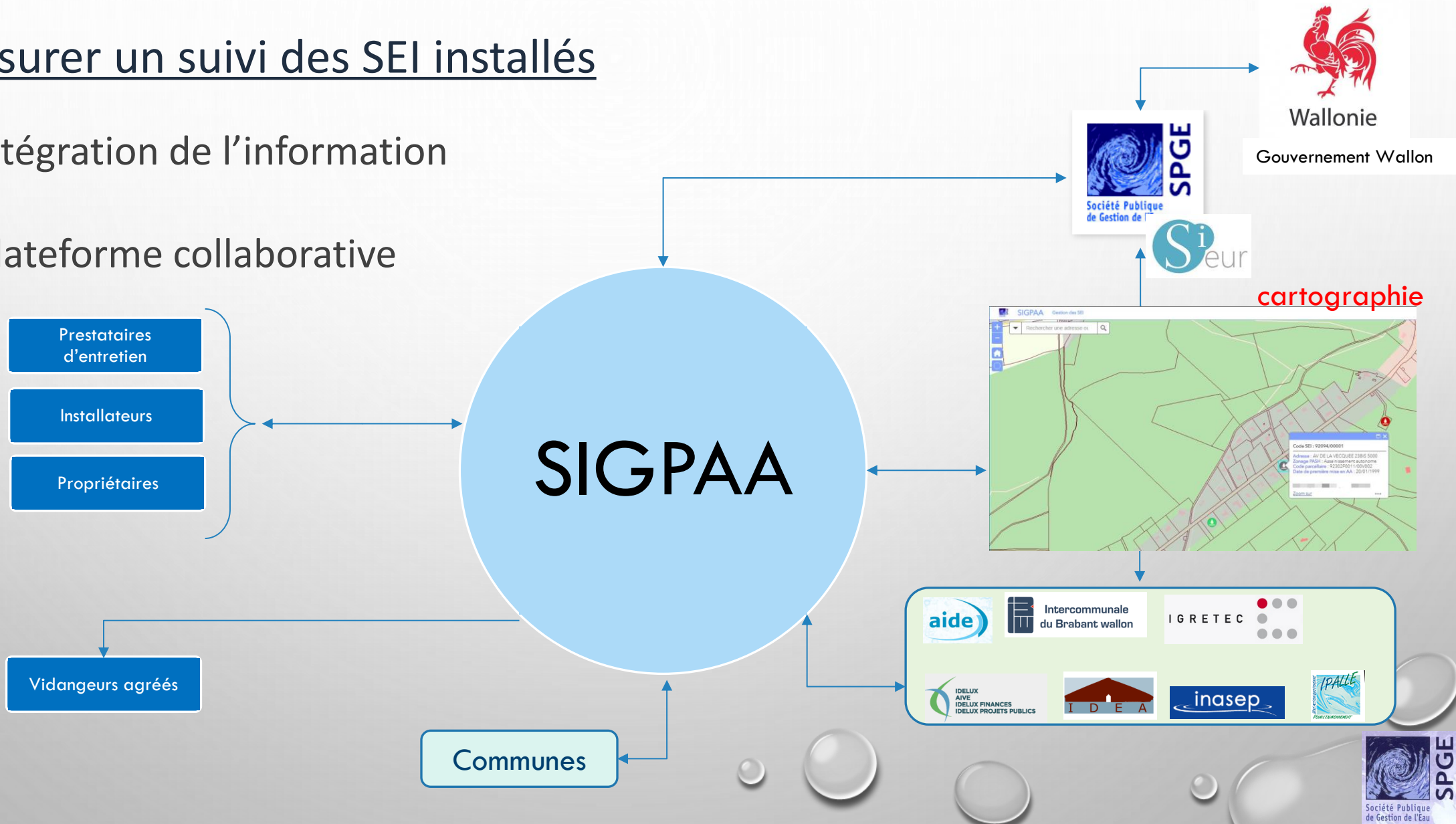
SPW | AGDP (2016) esri

SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau

L'OUTIL DE SUIVI DES SEI (« SIGPAA »)

Assurer un suivi des SEI installés

- Intégration de l'information
- Plateforme collaborative



1. La Partie Public

FR / DE

ACCUEIL CONNEXION FAQ INSCRIPTION LISTE DES PRESTATAIRES LISTES DES SEI AGRÉÉS

SIGPAA

QU'EST-CE QUE L'ESPACE SIGPAA ?

La plateforme informatique SIGPAA est un outil de gestion et de suivi des systèmes d'épuration individuelles (SEI) relevant de la GPAA. SIGPAA permet notamment de :

- Simplifier et digitaliser le suivi administratif des activités et services liés à l'assainissement autonome.
- Faciliter le partage, la communication et la mise à jour des informations pour toutes les parties.
- Intégrer et consolider les données existantes
- Suivre des plannings de mise en œuvre

La plateforme s'adresse à tous les intervenants de la GPAA. Ceux-ci sont regroupés en deux catégories, d'une part, les « utilisateurs » (propriétaires, installateurs, prestataires de services) qui pourront accéder aux informations concernant leur SEI(s) et d'autre part, les « administrateurs » (Communes, Organismes d'assainissement agréé et SPGE) qui disposent de droits d'accès aux informations relevant des SEI(s) de leur territoire respectif.

La SPGE au travers SIGPAA assure sa **mission de coordination** et de **financement** en Région Wallonne.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Pour accéder à l'espace SIGPAA, vous devez faire les démarches suivantes :

- Inscription suivant votre profil utilisateur
- Vous serez ensuite notifié par mail de votre inscription
- La SPGE complètera les champs vous concernant et prendra contact avec vous
- Dès que les données de votre dossier sont complètes vous aurez accès à l'espace SIGPAA
- Les actions à planifier seront déjà encodées, vous devrez ensuite les valider
- Un mail de confirmation vous sera envoyé de même qu'à tous les intervenants de votre SEI sont archivés et accessibles à tout moment sur SIGPAA.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, cliquez [ici](#) pour demander vos accès.

• Suivi et contrôle
Chaque action implique des interactions entre intervenants.

LISTES DES SEI AGRÉÉS

MARQUE	MODÈLE	CAPAC MAX ▲	TYPE	N° AGRÈMENT
ATB	AQUAmax Classic 28 EH	28	Intensif	2012/06/121/A
ELOY WATER	X-PERCO®C90 5 à 30 EH	30	Extensif	2016/04/146/A
EPUR	BIOPLAST Roto ® W01 30	30	Intensif	2017/01/167/A
EPUR	EPURO 30 EH	30	Intensif	2015/01/160/A
ATB	AQUAmax Classic 34 EH	34	Intensif	2012/06/122/A
ECOBETON	BIOFIXE W1	35	Intensif	2016/02/101/A

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau

S'INSCRIRE SUR SIGPAA – <https://sigpaa.spge.be>

Accès à SIGPAA

Page Connexion

Intervenants

- Propriétaires
- Installateurs
- Prestataires de services

- Commune
- OAA
- SPGE



 Besoin d'aide ?



FR



ACCUEIL



MESSAGES



INFORMATIONS
DEMANDE DE PRIME




BESOIN D'AIDE

CONNECTEZ-VOUS

E-mail

Mot de passe

 Mot de passe oublié

CONNEXION

DEMANDEZ UN COMPTE

Bienvenue sur la plateforme SIGPAA !

Quatre profils d'utilisateurs sont définis disposant de droits spécifiques d'accès à la plateforme SIGPAA. Que vous soyez, un particulier, un vidangeur, un prestataire d'entretien ou un installateur, vous disposerez d'informations adaptées à vos besoins. Pour démarrer il vous suffit de vous inscrire en cliquant sur l'icône correspondant à votre profil.



PARTICULIER



PRESTATAIRES D'ENTRETIEN



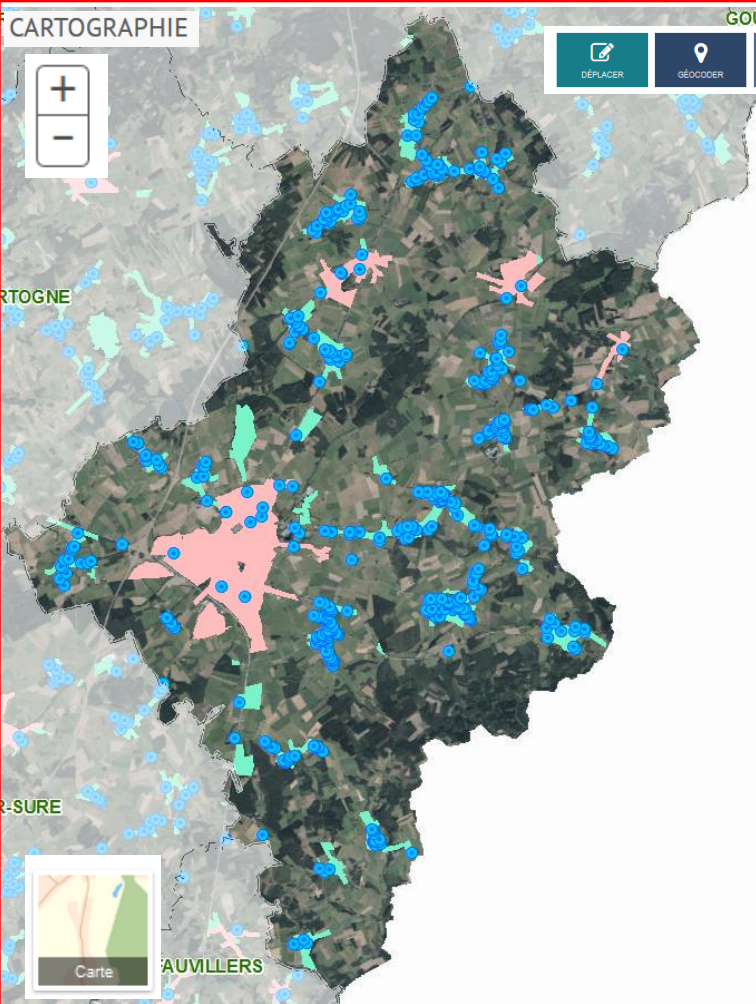
INSTALLATEUR



COMMUNE

CARTOGRAPHIE

GOUVY



RECHERCHER



ACCUEIL



MESSAGES



BESOIN D'AIDE

Envoi de documents vers la SPGE (déclaration et permis)



Liste des SEI (dans la Commune)

Export



SEI	EXPLOITANT	INSTALLÉ LE	TYPE DE SYSTÈME	EXONÉRÉ CVA	TAILLE DU SYSTÈME	TAILLE DU SYSTÈME MAX	NOMBRE D'HABITATIONS	NOMBRE D'HABITATIONS (RÉEL)	STATUT	
82003/00001			REMACLE LIT BACTERIEN AEROBIE/G	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00002			REMACLE FILTRE BACTERIEN OXYCLAIR AEROBIE/C	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00003			REMACLE LIT BACTERIEN AEROBIE/G	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00004			TECHNOX TURBOIET 1 S S EH	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00005			REMACLE FILTRE BACTERIEN OXYCLAIR AEROBIE/C	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00006			EPUR MINISTEP Biomasse fixée/C	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00007			EPUR MINISTEP Boues Activées/G	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00008			EPUR MINISTEP Boues Activées/G	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00009			EPUR MINISTEP 5 EH/C	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00010			REMACLE FILTRE BACTERIEN OXYCLAIR AEROBIE/C	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>
82003/00011			EPUR MINISTEP Boues Activées/G	Oui	0	5	1	1		<input type="button" value="Q"/>

SIÈGE ADMINISTRATIF

Avenue de Stassart 14-16
5000 Namur

SIÈGE SOCIAL

Rue de la Concorde 41
4800 Verviers

CONTACT

Envoyez nous vos questions
via notre [formulaire de contact](#)

Merci de votre bonne attention



SPGE

Société Publique
de Gestion de l'Eau